

COMPTE RENDU

Conseil de développement – Pays de Cornouaille

Assemblée Plénière du 18 novembre 2014

Participants :

Conseil de Développement :

Pierre BELLEC, Adrien BINET, Loïc CORMIER, Patrick DELAFON, Sophie ENIZAN, Maryvonne GUIAVARC'H, Jean-Michel GUILLOU, France HUNTZINGER, Michel KERSCAVEN, Daniel JAOUEN, Erwan LE BRIS DU REST, Bernard LE BRUN, Anne LE DUIGOU, Bernard LE NOAC'H, Marion LE RENARD, Isabelle LETTY, Céline PLOUZENNEC, Claude RAVALEC, Serge VANDERMEERSCH, Eric VIGHETTI.

Quimper Cornouaille Développement :

Betty ROBERT, Séverine ALLAIN.

Excusés :

Philippe BOTHOREL, Didier FLEURANT, Michel GUEGUEN, Roselyne GUEGUEN, Delphine LE DOZE, Pierre MOLLO, Hervé OLAGNE, Guy PIERCHON, Guy RIOU.

Documents remis :

Présentation programme LEADER
Fiches thématiques identifiées pour LEADER

M. GUIAVARC'H assure l'animation de l'assemblée plénière.

Introduction

Lors de la dernière assemblée plénière du Conseil de Développement un bureau a été élu. Ce dernier s'est réuni mi-novembre. Une prochaine réunion de bureau est prévue mi-décembre afin d'échanger sur les objectifs du Conseil de Développement et la méthode de travail à mettre en place. Il s'agira de préparer des propositions pour la **prochaine assemblée plénière qui aura lieu en janvier/février 2015.**

L'objet de la réunion de ce jour est le programme LEADER, programme pour lequel le Pays de Cornouaille doit soumettre une candidature pour le 31 décembre 2014.

Présentation du programme LEADER

Eléments d'introduction

Un programme LEADER existe déjà sur la partie Ouest du territoire. Il est porté par l'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD). Pour ce nouveau programme, l'ensemble du territoire est éligible (à l'exception de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan). Il y aura donc **un seul programme LEADER (2014-2020) pour la Cornouaille et il sera porté par Quimper Cornouaille Développement.**

La démarche : Des réunions de préparation de la candidature ont eu lieu avec les techniciens des EPCI et des chambres consulaires. Une réunion de présentation du programme a également eu lieu le 13 novembre dernier avec les Présidents des EPCI. Afin d'assurer une concertation avec les acteurs socio-économique du territoire, il a été proposé, lors de la dernière réunion avec les techniciens (31/10) de solliciter le Conseil de Développement.

Calendrier :

- 25/26 novembre (à définir) : Réunion des techniciens des EPCI : bilan avis du Conseil de Développement et remontées des territoires. Travail sur les priorités et les fiches actions du programme Leader de la Cornouaille
- 4/12 : Réunion avec les Présidents d'EPCI pour validation des grandes priorités et thématiques et des fiches actions
- 8/12 : Validation par le CA de QCD
- 31/12 : dépôt de la candidature Leader auprès de la Région.

L'objectif de la réunion de ce jour est de présenter les grandes lignes du programme LEADER et d'échanger avec les membres du Conseil de Développement sur les thématiques, enjeux et types d'actions identifiés à ce jour pour la candidature LEADER. Le document présenté reprend les thématiques du programme en cours sur l'Ouest Cornouaille et porté par l'AOCD, le lien avec Cornouaille 2030, les propositions des techniciens des EPCI et chambres consulaires. Il s'agit d'un document de travail et donc de propositions, rien n'est arrêté à ce jour.

Le programme LEADER 2014-2020

Qu'est-ce que LEADER ?

LEADER pour **L**iaison **E**ntre les **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale

Il s'agit d'un axe de la Politique Agricole Commune, d'un programme européen pour le développement rural.

Qui est concerné ?

En Bretagne, le programme LEADER est mis en œuvre à l'échelle des Pays.

Jusqu'en 2013 : seuls les territoires < 150 000 habitants étaient éligibles.

Pour la période 2014-2020 : l'ensemble des Pays bretons sont éligibles. Cela implique donc un seul programme LEADER à l'échelle de la Cornouaille (excepté le pôle urbain de Quimper)

Pour bénéficier du programme, les territoires doivent être organisés en Groupe d'Action Locale (GAL) et être dotés d'une stratégie de développement local.

Les 7 principes fondamentaux de LEADER

- Une **stratégie locale** définie par les acteurs du territoire (publics-privés)
- Un **partenariat local** impliquant la participation d'acteurs publics et locaux réunis dans un groupe d'action locale (GAL)
- Des **actions intégrées et multisectorielles**
- Une **approche ascendante globale**, consistant à associer les acteurs du territoire pour définir la stratégie,
- L'**innovation**, que ce soit dans les méthodes et/ou contenus des projets financés,
- L'**échange d'expériences, la capitalisation de pratiques et la mise en réseau des acteurs**,
- La **coopération** avec d'autres territoires (français ou européens).

Que finance LEADER ?

Types de projets :

- Des projets innovants en termes de méthode ou de contenu
- Des projets pilotes, des expérimentations
- Des projets favorisant la mise en réseau des acteurs et le décroisement des secteurs
- Des projets de coopération entre territoires ruraux en France ou au sein de l'Union européenne

Types de dépenses éligibles :

- Frais de personnel, communication, prestation de service, études, petits investissements et matériels

Pour être éligibles les projets doivent s'inscrire dans la stratégie de développement du territoire cornouaillais et répondre aux critères définis dans les fiches actions.

Quel financement ?

Leader est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) :

- Le FEADER intervient en **contrepartie de cofinancements publics**
- Le taux de **FEADER maximum = 80 %** (de la dépense publique totale)

En pratique :

Un porteur public (une collectivité) a un projet d'un coût de 10 000 €.

Subvention **FEADER maximum = 8 000 €**

Un porteur privé (une association par exemple) a un projet d'un coût de 10 000 €.

Autofinancement obligatoire de 20 % = 2 000 €

Subvention **FEADER maximum = 8 000 x 80 % = 6 400 €**

Le porteur privé devra obtenir 1 600 € de cofinancement public pour bénéficier de 6 400 € de FEADER

La gouvernance

LEADER a pour principe l'approche ascendante et partenariale :

- Construction de la stratégie et mise en œuvre du programme par les acteurs publics et privés du territoire
- Une gouvernance assurée par un Comité de programmation constitué d'acteurs publics et privés

Le comité de programmation :

- Un comité unique programmation pour les crédits régionaux (contrat partenariat) et les fonds européens (FEADER, FEDER, FEAMP) et piloté par QCD
- Composition du comité de programmation :

Présidents EPCI + membres du Conseil de Développement + élu référent Région

- Rôle du Comité de programmation :
 - o définition des critères de sélections des projets, des règles de financement (montant maximum de FEADER, montant plafond/plancher, Etc.)
 - o sélection des projets à financer

Echange sur les thématiques

Remarques générales des membres du CD sur les fiches thématiques :

- Manque sur la filière pêche et emploi : tout ce qui est lié à la filière pêche et emploi sera éligible au FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritime et la Pêche). Les actions relatives à la maritimité et à la valorisation des produits terre/mer pourront être éligibles au programme LEADER par contre.
- Dans le cadre de LEADER, le Conseil de Développement a un réel rôle à jouer. Il peut dans le cadre de groupes de travail favoriser l'émergence de projets. Il peut-être force de propositions pour les thématiques du programme et le type de projets éligibles. Par ailleurs, il peut proposer des critères de sélection des projets comme cela a été fait lors de la réunion du 30/09. Pour rappel, les critères de sélection évoqués : projet ayant un impact à l'échelle de la Cornouaille, projets pilotes/expérimentations/reproductibles ailleurs, effet levier des projets, place de l'humain, projets transversaux (favorisant le décroisement), des projets innovants (méthodes, contenus, etc.).
- Insister dans le programme sur la fonction paysagère de l'agriculture, la bétonisation des terres est un réel problème.
- Mettre l'accent sur la randonnée. Nécessité de développer la cohérence, le lien entre les différents itinéraires.
- L'éducation à l'environnement est importante mais il ne faut pas la limiter aux jeunes publics. Elle doit être à destination de tous les publics. Développer un réseau Cornouaillais d'éducation à l'environnement ?

Remarques relatives aux thématiques « patrimoines naturel et culturel » :

- Il y a des passerelles entre les fiches « patrimoine naturel » et patrimoine culturel.
- Concernant le patrimoine vivant, il faut parler de patrimoine immatériel et de patrimoine matériel.
- Encourager l'éducation de tous les publics au patrimoine immatériel et matériel.
- Ne pas oublier l'aspect économique : patrimoine et économie sont liés.

Remarques relatives à la thématique « tourisme durable » :

- Développer l'agritourisme et notamment le camping à la ferme.
- Mettre en place un système de passeport pour les musées par exemple. Favoriser la mise en réseau des acteurs pour développer la connexion entre les différents passeports existants. Encourager l'éducation de tous les publics au patrimoine immatériel et matériel.

Remarques relatives à la thématique « Optimiser les ressources » :

- Développer l'économie circulaire = déchets, valorisation des déchets
- Ajouter une action sur le consommateur responsable/ acheter responsable ou autrement (sensibilisation des entreprises, consommateurs, etc.)

Remarques relatives à la thématique « activité culturelle » :

- Le travail mis en place sur l'Ouest Cornouaille en la matière est de qualité. Reproductibilité sur le reste du territoire ?

Remarques relatives à la thématique « Services de proximité » :

- Elargir cette thématique à la qualité de vie en Cornouaille.
- Quelle place est faite à l'emploi et au social dans le programme ?
- Economie Sociale et Solidaire

D'une manière générale, le Conseil de Développement se retrouve également dans les thématiques proposées.

Il insiste sur :

- **l'importance de mettre l'humain au cœur du programme.**
- **le « travailler ensemble » qui pourrait être un facteur de différenciation vis-à-vis des autres territoires.**
- **la nécessité que le programme LEADER de la Cornouaille est un « chapeau » de valeurs générales (Développement durable, l'humain, travailler ensemble, etc.) : Valeurs transversales dans le programme.**

Une Assemblée plénière sera convoquée en début d'année 2015 (janvier ou février).